

ID: 073-200041010-20240215-DEL_2024_14-DE



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 février 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 15 février, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 07 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente La Chamoussarde à Chamousset, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63 Nombre de membres présents : 53 Nombre de membres votants : 55

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			Х
Carlo	APPRATTI	ARBIN	Х		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	Х		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	Х		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	Х		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	Х		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON			Х
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	Х		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	Х		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	Х		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	Х		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	Х		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	Х		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	Х		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	Х		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	х		
Michel	DURET	LA CHAVANNE		S. SCHNEIDER	X
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			Х
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	Х		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	Х		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	Х		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	Х		
André	DAZY	LE PONTET			Х
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	Х		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETTES	Х	, ,	
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	Х		
André	BUISSON	MONTMELIAN	Х		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	Х		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	Х		

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

ID: 073-200041010-20240215-DEL_2024_14-DE

ublié le



MONTMELIAN X **FAUCONET** David X MONTMELIAN Yves **PAVILLET** MONTMELIAN Béatrice **SANTAIS** X **MYANS GUILLAUD** Jean-Pierre Χ **MYANS PATRAS** Giuseppina X **MURAZ PLANAISE** Lionel Χ PORTE DE SAVOIE **BANNAY-CODET** Martine X F. VILLAND PORTE DE SAVOIE **BAZIN** Jean-Jacques X **PORTE DE SAVOIE GARLATTI** Ghislain X PORTE DE SAVOIE **LEVANNIER** Caroline X PORTE DE SAVOIE **VELTRI** Jacques PORTE DE SAVOIE X Franck VILLAND X BERGER-SABATTEL **PRESLE** Jean-Yves Χ SYMANZIK **ROTHERENS** Michel Χ ST JEAN DE LA PORTE Alain **COMBAZ** Χ ST PIERRE D'ALBIGNY Michel **BOUVIER** Χ ST PIERRE D'ALBIGNY **GOUVERNEUR** Lionel Χ ST PIERRE D'ALBIGNY NOEL Laëtitia ST PIERRE D'ALBIGNY Χ **POMA** Martine ST PIERRE D'ALBIGNY Χ **REYNAUD** Virginie Χ SAINT GERMAIN ST PIERRE D'ALBIGNY Remy X ST PIERRE DE SOUCY Isabelle **JARRIAND** Χ STE HELENE DU LAC **SCHNEIDER** Sylvie Χ **VALGELON LA ROCHETTE ATES** David **VALGELON LA ROCHETTE** Χ **BENGRIBA** Jean-Claude Χ **VALGELON LA ROCHETTE** Jacky DONJON Χ **GACHET VALGELON LA ROCHETTE** Jacky **VALGELON LA ROCHETTE** Χ Nathalie REBATEL **VALGELON LA ROCHETTE** Χ Elodie VANACKERE VILLARD D'HERY Χ Eric **SANDRAZ** Χ **VILLARD SALLET MESTRALLET** Jean-Claude Χ VILLARD-LEGER **FAVRE** Christiane

14-2024 CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE

VILLAROUX

Χ

Rapporteur: Fabienne PICHON-DEGUILHEM

Denise

MARTIN

Les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies aux articles L. 812-3 à L. 812-5 du code général de la fonction publique.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établit, depuis le 1er juillet 2023, à 0,42 % de la masse salariale.

Il est proposé d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Cdg73, pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2024, étant précisé que la convention peut être résiliée au 1er janvier de chaque année sous réserve d'un préavis de six mois.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024



L'organisation et le fonctionnement du service de médecine préventive sont régis par une charte qui est accessible et téléchargeable sur l'extranet du site internet du Cdg73 ainsi que via le portail web du logiciel de médecine préventive « Medtra4 ».

Elle fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- > APPROUVE le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie ;
- > AUTORISE la Présidente à signer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2024.
- > DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance

Sébastien MARTINET

La Présidente,

Béatrice SANTAIS

Page 3 sur 3 Délibération 14-2024